

LANAPACK

Dossier d'Enregistrement ICPE LANAPACK à Ferrières-en-Gâtinais

PJ 12 : Usage futur pour la mise à l'arrêt définitif de l'installation

Identification et révision du document

IDENTIFICATION DU DOCUMENT

Projet	Dossier d'Enregistrement ICPE LANAPACK à Ferrières-en-Gâtinais Régularisation ICPE suite à la modification de la nomenclature
Maître d'Ouvrage	LANAPACK
Document	PJ 12 : Usage futur pour la mise à l'arrêt définitif de l'installation
Etabli par	 Qualiconsult SÉCURITÉ

REVISION DU DOCUMENT IDENTIFICATION DU DOCUMENT

Version	Date	Rédacteur(s)	Qualité du rédacteur(s)	Contrôle
0	11/10/2023	P. MOUTTE	Responsable du Pôle Environnement IDF	N. ANDRE - LANAPACK
1	24/10/2023	P. MOUTTE	Responsable du Pôle Environnement IDF	O. PAJON - DREAL
2	01/12/2023	P. MOUTTE	Responsable du Pôle Environnement IDF	-

Ce document est élaboré en référence à l'article R.512-46-4-8.

LANAPACK S.A.S.

Zone Industrielle – Rue du Petit Crachis 45210 FERRIERES EN GATINAIS – Siret 847 551 314 00010 - Tél : 02 .38 .26 .00 .05

COMMUNAUTE DE COMMUNE DES 4 VALLEES
A l'attention de M. Le Président et de ses conseillers
4 place Saint Macé
45210 Ferrières-en-Gâtinais

Ferrières-en-Gâtinais, le 19/04/2023

Objet : INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)
DOSSIER D'ENREGISTREMENT
Projet de régularisation administrative
ZI – Rue du Petit Crachis – BP54 – 45210 Ferrières-en-Gâtinais

Monsieur le Président,

La société LANAPACK souhaite régulariser sa situation administrative et faire évoluer le classement ICPE du site.

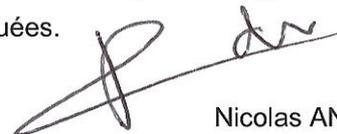
En ce sens, un dossier d'Enregistrement au titre de la réglementation des ICPE est en cours de préparation.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les conditions de remise en état du site après exploitation présentées par la société LANAPACK pour le projet cité en objet. Je vous serai gré de bien vouloir me fournir l'avis exigé en référence à l'article D181-15-2 du Code de l'Environnement qui stipule qu'à la demande d'enregistrement doit être jointe :

« Dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, la proposition du demandeur sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme ».

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente de ce document à intégrer dans notre dossier de demande d'enregistrement, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Nicolas ANDRE

Président Directeur Général
LANAPACK SAS

ZI - Rue du Petit Crachis
45210 FERRIERES EN GATINAIS
SIRET : 847 551 314 00010

Pièce jointe : Conditions de remise en état du site après exploitation

CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE LANAPACK DE FERRIERES-EN-GÂTINAIS APRES EXPLOITATION SUITE A L'ARRET DEFINITIF

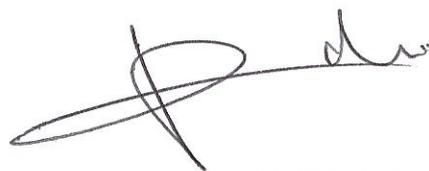
En fin d'exploitation par la société LANAPACK le site sera :

- Soit cédé en l'état en vue d'une exploitation similaire par un nouvel exploitant ou d'une opération patrimoniale d'une société de gestion et d'un investisseur ;
- Soit vidé des produits, déchets et équipements présents sur le site en vue d'une vente des bâtiments pour une réaffectation dans le cadre d'une opération patrimoniale d'une société de gestion et d'un investisseur.

Dans ces deux cas, le site remis en état, selon les dispositions des articles R.512-39-1 et suivants concernant la mise à l'arrêté définitif et la remise en état du site, aura pour vocation futur un usage industriel ou d'activité.

Dans le cadre de la cessation volontaire d'activités, l'exploitant respectera l'article R512-39-1 et suivants du Code de l'Environnement visant en particulier :

- A l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux ainsi que des déchets présents sur le site, à la suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- En cas de besoin, à interdire ou limiter l'accès au site et à surveiller les effets de l'installation sur l'environnement : l'ensemble des locaux ainsi que les portails d'entrée seront maintenus fermés afin de limiter les risques de dégradations externes ;
- A prendre les mesures de maîtrise des risques liés aux sols, aux eaux souterraines ou superficielles éventuellement pollués : on notera cependant que l'activité de l'entrepôt n'est pas de nature à engendrer des pollutions du sol, des eaux souterraines et superficielles.



LANAPACK SAS
ZI - Rue du Petit Crachis
45210 FERRIERES EN GATINAIS
SIRET : 847 551 314 00010

Ferrières-en-Gâtinais, le 27 avril 2023



4 place Saint-Macé – B.P. 22
45210 Ferrières-en-Gâtinais
02 38 26 02 70
secretariatcc4v@cc4v.fr

Gérard LARCHERON
Président de la CC4V

A

Monsieur Nicolas ANDRE
LANAPACK SAS
ZI du Petit Crachis
45210 FERRIERES EN GATINAIS

N/Réf. GL/KB/AB/23/147
Dossier suivi par : Aude BRUZI
aude.bruzi@cc4v.fr

Objet : Zone d'activité du Marchais Sillon de Ferrières-en-Gâtinais – Dossier ICPE

Monsieur André,

Dans le cadre du projet de régularisation administrative de votre société, et notamment du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale porté par la SAS LANAPACK, je souhaite vous informer que les conditions de remise en état, après arrêt d'exploitation, proposées par votre société sont conformes aux attentes de la Communauté de Communes des 4 Vallées conformément à l'article R512-6 alinéa 7 du code de l'environnement.

Je vous prie de recevoir, Monsieur André, l'expression de mes salutations distinguées.

Gérard LARCHERON
Président de la CC4V

Signé électroniquement par : Gérard LARCHERON
Date de signature : 09/05/2023
Qualité : Communauté de Communes des Quatre Vallées - Président

